

# JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

FERNAND LEDÉ

## Étude statistique de la première dentition (1885-1910)

*Journal de la société statistique de Paris*, tome 65 (1924), p. 453-459

[http://www.numdam.org/item?id=JSFS\\_1924\\_\\_65\\_\\_453\\_0](http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1924__65__453_0)

© Société de statistique de Paris, 1924, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/legal.php>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme  
Numérisation de documents anciens mathématiques

<http://www.numdam.org/>

III  
ÉTUDE STATISTIQUE  
DE LA  
**PREMIÈRE DENTITION**  
(1885-1910)

---

« Ne sois pas jaloux de ceux qui font mieux que  
toi, tâche seulement de faire mieux qu'eux. »  
Jacques AMYOT.

L'Académie Royale de Médecine de Paris, émue du nombre élevé d'enfants périssant des suites de la dentition, voulant arrêter cette cause de dépopulation, décida, dans sa séance publique du 6 mars 1781, de fonder un prix spécial ayant pour solution la question suivante : *Quels sont les moyens les plus sûrs de préserver les enfants en nourrice des accidents auxquels la dentition les expose, et d'y remédier quand ils en sont atteints.*

Les mémoires affluèrent et, le 19 février 1782, le prix fut accordé au professeur Baumes, de l'École de médecine de Montpellier, membre de l'Académie de médecine de Paris.

Ce n'est que vingt-quatre ans plus tard (1806) que Baumes livra à l'impression son mémoire, « épuré par la réflexion et enrichi par l'expérience ».

C'est ce mémoire, dont je possède un exemplaire depuis plus de quarante années, qui m'a engagé à entreprendre l'étude que j'ai l'honneur de présenter à votre appréciation bienveillante et à votre critique sévère.

\*  
\*\*

L'être humain est l'objet de deux périodes de dentition; à la première période, les dents temporaires commencent à paraître à des âges variables sui-

vant de nombreuses conditions, dont une des plus importantes dépend du mode d'élevage.

Ces dents sont au nombre de vingt, mais bien rarement les quatre dernières ont fait leur apparition avant l'âge de deux ans, elles apparaissent le plus souvent entre la deuxième et la troisième année d'âge. Je ne pourrai citer que 18 cas observés pendant la deuxième année concernant 7 enfants.

Vers l'âge de sept à huit ans, ces dents temporaires deviennent caduques et commencent à être remplacées par de nouvelles dents dites permanentes, qui seront au nombre de trente-deux, et apparaîtront entre la huitième et la vingtième année environ.

Il peut se produire que l'enfant nouveau-né possède déjà quelques dents.

### I — DENTS AVANT LA NAISSANCE

Antigonus, Pline, Columbus, Van Swieten, Marcellus Donatus, citent des cas d'odontiase avant la naissance; Haller (*Disputat. Anatom.*, tome VI) en a cité 19 cas.

Si Louis XIV naquit avec deux dents, on lit dans la *Gazette de santé* (année 1780, page 145) que « M<sup>me</sup> de la Neuville accoucha heureusement d'une fille bien portante ayant deux dents incisives à la mâchoire supérieure, dont la sortie fut suivie trois jours après de deux autres de chaque côté de celles-ci, ce qui faisait le nombre de six; mais cette enfant mourut dans les convulsions occasionnées par cette éruption précoce ».

Polydore Virgile (*Prodigia*, livre III) rapporte le fait d'un enfant qui naquit avec six dents.

On pourrait trouver et citer d'autres exemples analogues, anciens ou récents, ils sont néanmoins fort rares; je pourrai en citer des cas personnels, mais ces dents à la naissance ont été rapidement caduques. Il reste essentiellement vrai que la première dentition, commencée dans les alvéoles pendant le séjour du fœtus dans le sein de sa mère, ne se manifeste qu'après la naissance.

Au xviii<sup>e</sup> siècle, il s'agissait de la « *pousse des dents* ».

On peut observer dans la première dentition deux phénomènes caractérisés par deux moments distincts, deux sortes d'actions :

1° La formation et le développement des dents dans les alvéoles, ou *odaxisme*. Cette période peut être accompagnée d'accidents inflammatoires et douloureux ou accidents *odaxistiques*;

2° Le soulèvement et la perforation de la gencive par la dent qui apparaît, c'est l'*odontiase* (Baumes, 1806) ou *odonctecbolie* (Ledé, 1911).

L'*évolution dentaire*, comme je l'ai définie dans mes mémoires de 1899 et de 1902, caractérise le cycle et l'ordre de l'odontiase.

Etudions historiquement l'âge de l'enfant lors de l'odontiase de la première dent; nous essaierons d'établir au cours de cette étude l'odontiase de cette première dent.

Baumes (1782) fixe à l'âge de sept à huit mois cette première odontiasie.

Rilliet et Barthez affirment que chez la moitié des enfants la première dent paraît de cinq à sept mois d'âge.

Trousseau (1841) indique de six à neuf mois, plus exactement à six mois et demi.

Hervieux (1853), sur 63 cas, n'a noté cette apparition que six fois avant l'âge de onze mois.

Bousengre (1870) publia dans un journal scientifique de Moscou un travail résultant de l'observation de 525 enfants; Magitot, à l'article « Dent » du dictionnaire de Dechambre (1876), publia peu de temps après le résultat de l'examen de 500 enfants.

Le docteur B. Seigneur a inséré dans sa thèse (1888) les tableaux d'éruption dentaire de ces deux auteurs. Sauf pour les cas extrêmes, dents à la naissance, dans les deux premiers mois de la vie ou pendant la troisième année, qui ne se chiffrent que par quelques unités, les nombres différencient fort peu, sauf au douzième mois, et il en est de même des quotients que j'ai établis d'après les nombres indiqués.

*Quotients de l'apparition de la première dent suivant l'âge des enfants*

	BOUSENGRE Quotient %	MAGITOT Quotient %
3 <sup>e</sup> mois.....	1	2
4 <sup>e</sup> — .....	2	2
5 <sup>e</sup> — .....	7	8
6 <sup>e</sup> — .....	8	9
7 <sup>e</sup> — .....	20	21
8 <sup>e</sup> — .....	17	18
9 <sup>e</sup> — .....	8	10
10 <sup>e</sup> — .....	15	18
11 <sup>e</sup> — .....	7	8
12 <sup>e</sup> — .....	12	2
2 <sup>e</sup> année .....	3	2
	100	100

Magitot, dans son tableau d'odontiase, indique que la première dent (incisive prémédiale inférieure) apparaît au septième mois de la vie.

Hénoch (1885), traduit par Hendrix, estime qu'il faut fixer cette date entre sept et neuf mois, rarement avant et plus souvent après cette date moyenne.

Le docteur Comby (1888) estime au sixième mois la visibilité de la première dent, souvent avant cette date qui ne représente qu'une moyenne résultant d'un petit nombre d'observations choisies.

Dans la thèse du docteur B. Seigneur, soutenue le 11 juillet 1888 devant la Faculté de médecine de Paris, ayant pour titre : « La dentition pendant les deux premières années », l'auteur a fixé à huit mois l'âge moyen de la première odontiasse chez les enfants élevés au sein et à dix mois chez les enfants élevés artificiellement.

Le docteur B. Seigneur avait utilisé les observations que le docteur Emile Allix avait pu recueillir pendant dix ans (1879 à 1888), alors qu'il inspectait les enfants placés en élevage mercenaire dans plusieurs arrondissements de Paris (sur 2.500 enfants inspectés, 1.226 fiches individuelles ont pu être utilisées, soit 49 %).

C'est donc un milieu semblable à celui observé par moi, mais dans la banlieue parisienne et sur des enfants en élevage mercenaire.

J'ai écarté les quelques travaux et les rares statistiques provenant des milieux nosocomiaux (hôpitaux d'enfants malades et hospices d'enfants assistés) pour n'étudier que des enfants à l'élevage maternel et des enfants confiés librement par leurs parents à des éleveuses mercenaires qui doivent, en leur domicile, nourrir ces enfants au sein ou à l'élevage artificiel.

La réunion de mes documents permet d'établir les deux tableaux suivants.

Pour rendre plus facile la constitution des tableaux statistiques, j'ai employé les abréviations suivantes pour chaque dent et chaque groupe de dents :

	Maxillaire	
	inférieur A	supérieur B
Incisive prémaxillaire droite.....	1 A	1 B
— prémaxillaire gauche.....	2 A	2 B
— latérale droite.....	3 A	3 B
— latérale gauche.....	4 A	4 B
Canine droite.....	5 A	5 B
Canine gauche.....	6 A	6 B
Prémolaire droite.....	7 A	7 B
Prémolaire gauche.....	8 A	8 B

*Groupes dentaires*

	Maxillaire	
	inférieur A	supérieur B
Incisives prémaxillaires.....	1-2 A	1-2 B
Incisives latérales.....	3-4 A	3-4 B
Canines.....	5-6 A	5-6 B
Prémolaires.....	7-8 A	7-8 B

TABLEAU I — AGE D'ODONTIASE DES GROUPES DENTAIREs

Groupes dentaires	BAUMES (1)	TROUSSEAU	CRUVELHIER	HERVIEUX	CARON	MAGITOT	COMBY	SEIGNEUR		MARPAN
	(1782)	(1844)	(1850)	(1853)	(1859)	(1876)	(1888)	Elevage au sein	Elevage artificiel	(1911)
	mois	mois	mois	mois	mois	mois	mois	mois	mois	mois
1-2 A...	7 à 8	8	4 à 10	11 à 12	8	7	6 à 7	8	10	6 à 7
3-4 A...	9 à 10	14 à 18	8 à 16	18 à 24	14 à 18	16	10 à 12	14	16	12
5-6 A...	14 à 15	18 à 24	20 à 30	20 à 24	18 à 24	30 à 35	15 à 18	20	22	18
7-8 A...	16 à 17	14 à 18	15 à 24	20 à 26	14 à 18	20	12 à 15	17	18	15
1-2 B...	8 à 9	10	4 à 10	12 à 13	10	10	8 à 10	10	12	6 à 7
3-4 B...	10 à 11	10 à 12	8 à 16	18 à 24	12	20	8 à 10	11	13	12
5-6 B...	15 à 16	18 à 24	20 à 30	20 à 30	18 à 24	30 à 35	15 à 18	20	19	18
7-8 B...	17 à 18	11 à 18	15 à 24	20 à 26	14 à 18	26	12 à 15	16	18	15

(1) BAUMES a bien noté dans son livre les indications concernant les canines et les prémolaires, il n'y a pas d'interposition typographique.

II

L'exécution et l'application de la loi du 23 décembre 1874 ont donné lieu au sectionnement du département de la Seine en circonscriptions ayant chacune un médecin inspecteur des enfants du premier âge placés en élevage au sein, en élevage artificiel, en sevrage ou en garde hors du domicile de leurs parents et moyennant salaire.

J'ai eu l'honneur, pendant plus de quarante-deux ans, d'avoir eu la confiance d'une des circonscriptions suburbaines de la Seine et le service médical ne pouvait être vraiment effectué et utile qu'avec l'emploi de fiches individuelles.



Ces fiches, créées par moi, ont été modifiées à diverses reprises; le dernier modèle a été mis en pratique pendant l'année 1884 pour en connaître le rendement et de 1885 à 1910, soit vingt-six années consécutives, j'ai mis en usage dans la circonscription qui m'était confiée le modèle de fiches ci-après, comportant la notation mensuelle de l'évolution dentaire chez l'enfant en nourrice et chez l'enfant de l'éleveuse quand le nourrisson était confié à l'élevage au sein.

Dans une première période (1885-1898), soit treize années, la circonscription comprenait Puteaux, Suresnes, Nanterre et Courbevoie, soit une population de 91.216 habitants répartis sur 2.284 hectares, soit 39 habitants à l'hectare.

La deuxième période (1898-1910) comportait les territoires de Montreuil-sous-Bois, Fontenay-sous-Bois, Le Perreux, Saint-Mandé et Vincennes, avec une répartition de 41 habitants à l'hectare.

La densité à l'hectare est toute relative en raison de la condensation de la population dans certaines de ces communes, de l'extension des terrains de culture dans les unes, de parcs et de terrains militaires dans les autres.

Il convient de connaître d'abord l'âge des éleveuses habitant dans ces deux milieux et leur compétence au point de vue de l'élevage mercenaire.

*Age des éleveuses.* — Aucun âge comme limites extrêmes n'est fixé pour obtenir le certificat municipal; cependant, depuis quelques années, les éleveuses à l'élevage artificiel ne sont pas admises par les bureaux administratifs centraux lorsqu'elles ont dépassé l'âge de 70 ans, mais pour les éleveuses habitant hors le département de la Seine il leur est facile de ne pas quitter Paris sans être munies d'un enfant à élever; il suffit, pour s'en rendre compte, de se rendre dans les gares de Paris, spécialement au moment des départs nocturnes.

Ages des éleveuses des 7<sup>e</sup> et 13<sup>e</sup> circonscriptions de la Seine (1885-1910)

Périodes d'âges	Modes d'élevages		Quotients %	
	Elevage au sein	Elevage artificiel	Elevage au sein	Elevage artificiel
17 à 25 ans.....	432	167	28	6
26 à 30 — .....	515	406	34	14
31 à 35 — .....	375	455	25	15
36 à 40 — .....	166	489	11	16
41 à 50 — .....	36	777	2	26
51 à 60 — .....	»	502	»	17
61 à 70 — .....	»	161	»	5,50
71 à 75 — .....	»	14	»	0,50
	1.524	2.971	100	100,00

56 % des éleveuses avaient déjà possédé un nourrisson et 44 % étaient éleveuses mercenaires pour la première fois.

Les éleveuses ayant eu déjà des nourrissons se répartissent ainsi suivant le nombre d'élèves antérieurs :

1 enfant	en précédent élevage.....	58 %
2 enfants	— — .....	18
3 enfants	— — .....	10
4 enfants	— — .....	6
5 à 10 enfants	— — .....	8
11 à 18 enfants	— — .....	(0,11)

Il est intéressant de connaître l'âge de l'enfant de l'éleveuse lorsque celle-ci se munit d'un enfant à élever au sein.

L'article 2 de l'Ordonnance du 1<sup>er</sup> septembre 1762 édictait que « la nourrice devait être munie d'un berceau et d'un garde-feu et que son enfant devait avoir au moins sept mois révolus ».

La loi du 23 décembre 1874 n'a prescrit cette disposition datant de 1762 qu'en faveur des éleveuses au sein se plaçant au domicile des parents, celles dites nourrices sur lieu.

Il en résulte qu'une éleveuse au sein peut accepter un nourrisson quel que soit l'âge de son enfant, et mes recherches statistiques m'ont permis d'établir que 98,90 % des éleveuses au sein ont un enfant qu'elles doivent élever en même temps que leur nourrisson n'ayant pas encore atteint l'âge de sept mois révolus.

1,10 % de ces nourrices ont, lors de la prise du nourrisson, un lait âgé de huit à vingt mois. On comprend le sort de l'orphelin momentané, victime de son frère de lait et le retard de l'odontiase sera facilement démontré lors de l'étude comparative de cet élevage simultané.

Pour obvier à ce double élevage, certains départements, Seine notamment, ont inséré dans le carnet de nourrice un contrat à établir entre les parents du nourrisson et l'éleveuse au sein concernant le sevrage de l'enfant de celle-ci; illusion administrative et contractuelle, une mère peut-elle refuser le sein à son enfant au bénéfice entier d'un enfant étranger.

(A suivre.)

D<sup>r</sup> Fernand LEDÉ.

---